

## CHRONIQUE

**Ch.-L. Julliot.**

1871-1939.

Le Comité international de la Croix-Rouge a eu le vif regret d'apprendre le décès, survenu au début de décembre 1939, de M. Ch.-L. Julliot, docteur en droit, un de ses fidèles amis, en même temps qu'un collaborateur précieux dans l'élaboration des Conventions dites de Croix-Rouge, notamment dans le domaine de la guerre aérienne.

Dès 1912, soit il y a plus d'un quart de siècle, M. Julliot s'était voué à la tâche d'établir des principes humanitaires en faveur des victimes des combats de l'air. Il avait à cette époque fait adopter par la Ligue nationale aérienne de France le vœu que le Gouvernement français convoquât une Conférence internationale à ce sujet, et dès lors il fut un collaborateur, aussi avisé qu'infatigable, pour faire aboutir ce vœu et assurer une protection légale aux blessés et malades de la guerre aérienne, ainsi qu'aux avions sanitaires chargés de porter secours aux victimes.

A la suite de la publication dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*<sup>1</sup> d'un projet de convention pour l'adaptation à la guerre aérienne des principes de la Convention de Genève de 1906, un *Recueil de documents sur la neutralisation des aéronefs sanitaires* fut publié par les soins du Comité international, préfacé dans la première édition par Gustave Ador, président alors du Comité international de la Croix-Rouge, et renfermant les travaux préparatoires de M. Julliot et de l'auteur de ces lignes. Ce premier projet fut examiné par une commission d'experts réunie préalablement à la XII<sup>e</sup> Conférence, en octobre 1925, commission dont M. Julliot fut le secrétaire compétent. Entériné par la Conférence, ce projet fut transmis au

---

<sup>1</sup> Décembre 1924.

## CHRONIQUE

Ch.-L. Julliot.

Conseil fédéral en vue d'une conférence diplomatique à réunir. Mais l'heure de l'aboutissement n'avait point encore sonné.

Ce ne fut, comme on sait, qu'à la Conférence diplomatique de 1929 qu'un article 18 fut introduit dans le texte révisé de la Convention de Genève, formulant les grandes lignes de la réglementation de l'aviation sanitaire en temps de guerre.

Toujours à l'affût des progrès à réaliser en cette matière, M. Julliot publiait la même année, avec le concours du Comité international et en sa double qualité de membre du Comité juridique international de l'aviation et de la Commission juridique de l'Aéro-Club de France, une nouvelle étude qui tenait compte des principes posés par la Conférence diplomatique de 1929. Ce document est intitulé « *La Convention de Genève de 1929 et l'immunisation des appareils sanitaires aériens* ». Il était suivi d'un projet de convention, modifié d'un commun accord entre M. Julliot et le soussigné.

Enfin, à la XIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, à Bruxelles en 1930, M. Julliot, délégué du Gouvernement français, prenait une part active à la discussion du projet, soumis à un examen approfondi par la I<sup>re</sup> Commission à laquelle il avait été renvoyé.

En 1931, il publiait dans la *Revue générale de droit international public*<sup>1</sup> une étude détaillée des dispositions de ce projet sous le titre « *L'Aviation sanitaire devant la XIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge* », avec un compte rendu des délibérations de la I<sup>re</sup> Commission. Selon le vœu de la Conférence, ce projet, qu'elle avait adopté, fut transmis par le Comité international de la Croix-Rouge au Conseil fédéral suisse pour prendre rang à l'ordre du jour de la prochaine Conférence diplomatique.

---

<sup>1</sup> Mars-avril 1931, p. 145.

## CHRONIQUE

Ch.-L. Julliot.

Cette ultime étape n'est pas franchie. Le Conseil fédéral suisse a préparé, en janvier 1939, toute une documentation pour cette Conférence diplomatique, qui devait se réunir à bref délai. Le document n° 4 contient le projet de Convention adopté par la Conférence de la Croix-Rouge de Bruxelles en 1930.

Mais, inlassable dans sa recherche du mieux, M. Julliot avait mis à profit l'intervalle entre ces deux Conférences (1930 et 1939). Avec la collaboration de M. le médecin général Schickelé, il avait préparé un nouveau projet : il ne s'agissait plus d'une convention complète, selon le vœu III de la Conférence diplomatique de 1929, mais d'une réglementation de l'emploi des aéronefs sanitaires en temps de guerre. Cette étude nouvelle a paru dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge* en 1935<sup>1</sup> sous le nom de M. Julliot, et a été complétée par le même auteur l'année suivante dans le même périodique<sup>2</sup>.

En 1936 également, M. Julliot donnait dans la *Revue*<sup>3</sup> un important article *Aviation et Croix-Rouge* sur la visibilité de l'emblème et l'organisation civile de l'aviation sanitaire. Ce sont aussi les nombreux articles, publiés par lui dans divers périodiques français (notamment la *Presse médicale*), qui ont fourni la matière à la *Chronique de l'aviation sanitaire* qui a paru à plusieurs reprises dans la *Revue*.

Véritable apôtre, M. Julliot, par sa compétence, son labeur persévérant, a mérité le nom qu'on lui a donné d'un des pères de l'aviation sanitaire en France. Fidèle dans ses amitiés et modeste dans son action, il reportait volontiers sur autrui le résultat de ses propres efforts. A côté de ses fonctions de directeur du contentieux du Service des titres de la Ville de Paris, il avait voué

---

<sup>1</sup> N° de février 1935.

<sup>2</sup> N° de mars 1936.

<sup>3</sup> N° de juin 1936.

## CHRONIQUE Henri Cuénod.

un culte à l'œuvre de la Croix-Rouge et à l'amélioration du sort des victimes de la guerre. Il fut un des premiers à relever le merveilleux outil qu'est l'avion sanitaire pour transporter le blessé à la base de pansement et d'opération la plus proche, ou pour amener auprès de lui dans un minimum de temps le chirurgien dont il a besoin. Il fut un bon serviteur de la Croix-Rouge. Celle-ci a besoin d'ouvriers persévérants et humblement consacrés à leur tâche comme il le fut lui-même.

P. DG.

### Henri Cuénod.

† 1939.

Le Comité international a appris avec de profonds regrets la mort, survenue à Beyrouth le 1<sup>er</sup> octobre dernier, de M. Henri Cuénod, qui était le président du Conseil des trustees pour l'établissement des Assyriens de l'Irak <sup>1</sup>.

Henri Cuénod avait accompli de très importantes missions comme délégué du Comité international de la Croix-Rouge ; il en a rendu compte dans les articles intitulés :

L'internement en Italie des prisonniers du « Heimai-Maru » <sup>2</sup>. — Deuxième mission dans la Ruhr (novembre-décembre 1923) <sup>3</sup>. — Ravitaillement de l'Albanie septentrionale <sup>4</sup>. — Inondations en Chine, 1925 <sup>5</sup>. — Les réfugiés en Chine et en Mandchourie <sup>6</sup>. — MM. Rodolphe

---

<sup>1</sup> Cf. *Résumé mensuel des travaux de la Société des Nations*, octobre 1939, p. 454.

<sup>2</sup> *Revue internationale de la Croix-Rouge*, 15 novembre 1921, pp. 1094-1097.

<sup>3</sup> Décembre 1923, pp. 1167-1172.

<sup>4</sup> Octobre 1924, pp. 783-791.

<sup>5</sup> Novembre 1925, pp. 919-922.

<sup>6</sup> Avril 1926, pp. 164-167.